Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 48 (1956)

Heft: 9

Artikel: À propos de la défense nationale et de la solidarité sociale internationale

Autor: Möri, Jean / Descœudres, Eric

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il faut enfin que nous ayons tous à l'esprit, chaque jour, chaque heure, chaque minute, une préoccupation dominante: celle d'assurer les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité des lieux de travail.

Déployons le maximum de nos efforts pour respecter et faire respecter notre mot d'ordre: sécurité avant tout!

A propos de la défense nationale et de la solidarité sociale internationale

L'Union syndicale suisse n'a pas pris position jusqu'à maintenant sur les initiatives populaires pour la limitation des dépenses militaires et la solidarité sociale internationale. Ses organes compétents le feront probablement à la veille de la votation fédérale. Bien qu'il ne fasse pas l'ombre d'un doute que ces deux initiatives complémentaires ont recueilli un nombre de signatures supérieur à celui qui est exigé par la loi, elles n'ont pas encore été déposées jusqu'à maintenant.

Rien n'empêche dès lors d'amorcer une discussion courtoise à leur propos. Notre ami Eric Descœudres, collaborateur occasionnel et bénévole de notre revue, a bien voulu accepter de les défendre, étant entendu que Jean Möri écrirait lui-même un article aux conclusions différentes. Il est bien évident qu'il s'agit là d'opinions personnelles qui n'engagent que leurs auteurs. Cette précision n'enlèvera rien à l'intérêt de cette confrontation d'opinions contradictoires; les lecteurs en tireront de précieux éléments d'information.

Cette initiative de la *Revue syndicale* n'a pas d'autre but pour le moment.

La rédaction

Une défense nationale efficace est le corollaire indispensable de la neutralité

Par *Jean Möri*

Cette deuxième édition de l'Œuf de colombe, revue et corrigée, fait l'objet de deux initiatives distinctes. La première est exclusivement consacrée à la défense nationale et la seconde à la solidarité sociale internationale. Un comité d'initiative a relayé M. Chevallier, l'auteur de la première initiative pour une réduction temporaire des dépenses militaires, déclarée nulle par le Conseil national et le Conseil des Etats en décembre 1955. Dans son second rapport du 8 août 1955, le Conseil fédéral la jugeait « pratiquement inexécutable, d'abord parce qu'elle ne pourrait pas être réalisée à temps et que, si elle pouvait l'être, elle serait irréalisable matériellement ». Cette décision fut généralement critiquée dans la presse romande de toutes tendances, non seulement parce que l'Assemblée fédérale s'est arrogée arbitrairement le pouvoir de limiter un droit constitutionnel essentiel, mais aussi parce que le Conseil fédéral, dans son premier

rapport du 14 mars 1955, invitait les Chambres à constater que l'initiative, appuyée par 68 677 signatures valables, avait abouti. Le peuple n'apprécie guère de telles tergiversations et volte-face du pouvoir exécutif, même si elles sont consécutives à une décision du Conseil des Etats. Ce précédent a eu du moins le mérite d'inspirer des postulats tendant à préciser mieux les règles auxquelles l'exercice du droit d'initiative populaire doit se plier quant à la forme et quant au fond. Il a eu aussi un effet heureux: celui d'apprendre aux initiants à respecter l'unité de la matière traitée et à s'abstenir de fixer des délais impossibles à tenir.

Les deux nouvelles initiatives répondent aux exigences quant à la forme, ce qui écarte tout risque de contestation.

La première d'entre elles, cependant, qui tend à limiter les dépenses, n'échappe pas aux jugements passionnels. Pour certains de ses adversaires, leurs auteurs sont de mauvais patriotes, des défaitistes, des antimilitaristes, quand ce ne sont pas des idéalistes qui font, sans le savoir, le jeu d'éventuelles puissances impérialistes. Quant aux adversaires de l'initiative, ils passent facilement, aux yeux des partisans, pour d'affreux militaristes et même, selon le jugement des plus excités, pour des ennemis de la paix. Ces jugements atrabilaires sont évidemment excessifs. Car enfin, la Suisse neutre est une nation éminemment pacifique, dont l'armée a pour seul but de garantir l'indépendance nationale et les libertés du peuple. La Confédération n'a pas de visées expansionnistes. Aucun citoyen ne saurait sérieusement contester ces évidences. Les militaristes constituent l'exception qui confirme la règle. D'autre part, les promoteurs des deux nouvelles initiatives ne méritent pas les épithètes dont des exaltés cherchent à les affubler. Ce sont d'honnêtes citoyens suisses qui n'ont en vue que le bien commun. Sans doute les mauvais patriotes, les défaitistes et ceux qui sont obnubilés par des idéologies totalitaires feront campagne en faveur de ces nouvelles initiatives. Mais ils ne formeront qu'une infime minorité dans le vaste courant qui pousse au désarmement général. Est-il besoin de préciser que si les efforts méritoires en faveur de ce désarmement réussissaient, les adversaires de l'initiative pour une limitation des dépenses militaires s'en réjouiraient tout aussi sincèrement que les idéalistes qui prêchent par l'exemple — mais sans trop se préoccuper des leçons décourageantes que l'actualité politique continue à nous donner en Egypte, à Chypre et ailleurs!

Sans aucune passion, nous allons donc, une fois encore, tenter d'exposer les raisons qui nous engagent à rejeter l'initiative concernant les dépenses militaires.

I. La neutralité repose sur la défense nationale

La Suisse continue à se prévaloir d'une neutralité perpétuelle. C'est une vocation déjà ancienne, puisqu'elle date de 1515; alors,

l'esprit de conquête de nos ancêtres a subi à Marignan la douche froide que l'on sait. En 1713, la neutralité de la Suisse a été reconnue par le Traité d'Utrecht, passé entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande. L'invasion de la Suisse par les troupes de la France révolutionnaire, en 1798, mit fin à cette neutralité. Il n'y a évidemment pas de neutralité possible sans indépendance nationale.

Partiellement rétablie par le Traité de Lunéville de 1801, elle a été sanctionnée par les Pactes de Vienne et de Paris, en 1815.

Dans une déclaration du 20 mars 1815, les puissances alliées de l'époque entendaient « par des restitutions territoriales et des cessions fournir à la Suisse les moyens d'assurer son indépendance et maintenir sa neutralité ». On le voit, à cette époque déjà, ceux qui reconnaissaient la neutralité perpétuelle de la Suisse considéraient qu'un pays neutre doit avoir les moyens de la défendre. Napoléon avait d'ailleurs fixé à la République helvétique une et indivisible la tâche de garder les cols. Seule une armée de qualité pouvait l'assumer.

Depuis 1848, la Constitution fédérale donne mandat à l'Assemblée fédérale de prendre « les mesures nécessaires pour la sécurité extérieure, ainsi que pour le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse ».

Cette neutralité a été reconnue par les puissances alliées et l'Allemagne après la première guerre mondiale. Le Conseil de la Société des nations l'a solennellement confirmée par la déclaration de Londres, en 1920, ce qui a permis à la Suisse d'adhérer à cette institution internationale.

En revanche, la Charte des Nations Unies actuellement en vigueur prévoit que l'Organisation des Nations Unies fera en sorte que les Etats qui n'en sont pas membres agissent conformément à ses principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Ce n'est pas la négation formelle de la neutralité perpétuelle, mais un affaiblissement sensible de ce principe.

Plus que jamais c'est donc à l'Etat qui se réclame de la neutralité à en assumer les risques qui en découlent. Une défense nationale techniquement au point et un moral intact constituent les moyens les plus efficaces d'écarter les risques dans la mesure où ils peuvent l'être. Mais c'est justement là qu'intervient une espèce d'aberration collective; d'aucuns sont persuadés que les nouvelles découvertes scientifiques — désintégration de l'atome et bombes à l'hydrogène — rendent désormais toute résistance inutile. Comme quoi les conquérants en puissance ont encore de belles perspectives d'avenir dans la voie de la démoralisation des victimes éventuelles! Depuis que des sociétés organisées se disputent l'hégémonie du monde, les grands conquérants ont le plus souvent disposé d'une arme secrète. L'invention de la roue, par exemple, jeta sans doute le désarroi dans le clan où l'on en était encore au simple système des porteurs. De

même l'invention de la poudre, puis du canon, puis des chars de combat, puis des gaz, puis des avions, puis de V 1 et 2, etc. Et les astucieux utilisèrent ces avantages momentanés dans des campagnes de propagande destinées à saper la volonté de défense des armées et des populations civiles du camp qu'ils se proposaient d'investir. Plus ces campagnes faisaient résonner les échos, plus rapide et plus assurée devenait la victoire.

Deux petits peuples déjouèrent pourtant ces spéculations diaboliques dans l'histoire récente: les Finlandais et les Grecs, qui rejetèrent successivement les puissants envahisseurs étrangers. S'ils durent plier plus tard sous l'assaut de nouvelles armées, ils gagnèrent du moins, grâce à leur incroyable ténacité, le droit essentiel d'exister en tant que nations.

Chez nous, des sceptiques, plus ignorants que mal intentionnés, contestent en quelque sorte le rôle protecteur de notre défense militaire, sa contribution à la sauvegarde de notre indépendance nationale. Et pourtant, la presse a souvent parlé d'un certain amiral Canaris et de son émissaire Schellenberg. Les hésitations d'Hitler sur la voie d'invasion la plus pratique et la moins coûteuse sont tout aussi connues. En vérité, même insuffisante et incomplète au début du deuxième conflit mondial, même compte tenu du facteur chance, la défense militaire de notre pays a certainement tenu son rôle avec succès.

Mais la défense militaire n'eût sans doute pas suffi à retenir les hordes hitlériennes sans cette efficace défense économique, sociale et spirituelle, à laquelle les syndicats ouvriers de notre pays apportèrent une contribution déterminante. Quant aux travailleurs, ils savent apprécier le fait d'avoir échappé à deux guerres mondiales, aux désastres économiques et moraux qu'elles impliquent, et nous ne parlons pas du privilège que constitue le fait que nos élites intellectuelles et ouvrières ont été préservées de l'anéantissement.

Dans le rapport de l'Union syndicale suisse couvrant les années 1936-1939, on peut lire ces lignes édifiantes:

> Après la « paix de Munich », certaines craintes étant apparues dans la population, notamment en Suisse orientale, nous nous sommes occupés des moyens propres à *renforcer la volonté et les possibilités de défense* du peuple suisse. Le Comité syndical a décidé la convocation d'assemblées régionales d'hommes de confiance; ces dernières ont eu lieu dans presque tous les cantons au cours de l'hiver 1938/1939. Nous avons renseigné les participants sur les possibilités de défense de notre pays contre une attaque de l'étranger; nous avons également montré par quels moyens la classe ouvrière organisée peut contribuer à renforcer le potentiel de résistance et à étouffer les courants défaitistes éventuels. En outre, l'Union syndicale a pris l'initiative de mettre sur pied un programme d'action du Mouvement dit des lignes directrices. Ce programme d'action immédiate pour « la liberté et l'indépendance de la Suisse » précise, par des revendications concrètes, ce qu'il serait encore opportun d'entreprendre

pour renforcer la volonté et les possibilités de défense de la démocratie suisse.

Nous sommes en mesure de constater que ces actions, de même que d'autres déclenchées dans le même but par d'autres milieux de la population, ont entraîné un renversement extrêmement réconfortant de l'opinion. Au cours du printemps déjà, le peuple suisse était décidé, à une écrasante majorité, à se défendre quoi qu'il arrive et jusqu'à la dernière goutte de son sang. L'Exposition nationale, de même que d'autres manifestations récentes ont encore renforcé cette unanimité.

Comme le proclamait encore une réconfortante résolution du congrès syndical d'octobre 1941 », « plus les charges de guerre seront réparties d'une manière efficace et plus fortes seront notre capacité de résistance et notre volonté de tenir ». Car l'Union syndicale a sans cesse considéré la défense économique et sociale du peuple travailleur et des familles de nos militaires comme le corollaire naturel, indispensable, de la défense nationale. Il n'y a pas de raison valable de changer d'avis.

Quant à l'effrayante menace atomique, hélas trop réelle, elle ne doit pas être surestimée. Le fait que toutes les grandes puissances disposent de moyens propres à provoquer une destruction totale ne permet guère d'espérer un bénéfice d'une opération aussi désespérée. Car tout le monde, y compris l'agresseur, serait frappé. Avant la dernière guerre mondiale, les gaz et les microbes jouaient le rôle d'épouvantails. Par entente tacite, les belligérants, même dans les moments critiques, renoncèrent à employer des armes qui pouvaient se retourner contre eux. Il en ira probablement de même de l'arme atomique.

En vérité, la neutralité et la défense nationale sont toujours d'une nécessité vitale dans ce monde tourmenté. Elles ne sont pas sérieusement contestées dans notre pays, sinon par quelques utopistes impénitents ou, ce qui est plus grave, par des gens qui auraient intérêt à préparer de faciles voies d'accès aux puissances étrangères qui aspirent à l'hégémonie mondiale. Même les communistes sont pour la neutralité. Une autre attitude de leur part ne saurait se concevoir, du moment que l'U. R. S. S. toute-puissante montre l'exemple et reconnaît les mérites de la neutralité suisse. En effet, dans son message du 1er Août au président de la Confédération, M. Vorochilov, président du Présidium suprême de l'U. R. S. S., se félicitait des relations amicales entre les deux pays, « dont le développement est favorisé par la politique suisse de neutralité permanente ».

Il faut donc accepter de payer le prix nécessaire de la défense nationale, jusqu'au moment où les peuples du monde seront assez sages pour désarmer et instaurer un système efficace de sécurité collective capable de mettre rapidement à la raison des velléitaires éventuels. Cette heureuse solution des rapports entre nations n'est

pas encore pour demain, si l'on en juge par les récents et inquiétants coups de force que l'on vient d'enregistrer dans quelques régions stratégiques du globe. Cela ne doit évidemment pas nous empêcher de souhaiter vivement des temps meilleurs et de travailler même à la construction lente et laborieuse de l'âge d'or, mais sans quitter le terrain solide des réalités, hélas moins réjouissantes!

Les dangers de l'initiative

La deuxième édition améliorée de l'initiative Chevallier est certainement moins mauvaise que la première, ce qui est d'ailleurs compréhensible, puisque ses auteurs ont pu profiter des leçons de l'expérience. Mais elle est loin d'être bonne; elle aurait pour effet de rendre trop précaire la défense du pays si elle était acceptée par le peuple.

Certes, ses promoteurs veulent bien donner à l'Assemblée fédérale le pouvoir de décider des dépenses militaires jusqu'à concurrence de 500 millions de francs. Au-delà de ce chiffre, il appartiendrait obligatoirement au peuple souverain de se prononcer. C'est un chiffre qui répondait naguère aux besoins courants de l'armée, de l'avis même du Conseil fédéral. Mais il y eut, depuis, la mise en chantier d'un programme de réarmement de 1,7 milliard de francs. Si l'on s'en rapporte au plan financier pour 1959 et les années suivantes, élaboré par le Département des finances et des douanes, on note pour 1955 au compte militaire 564 millions de francs de dépenses courantes et 185 millions pour l'armement, soit 749 millions de francs au total. Et pour 1959 ce total est fixé d'ores et déjà à 725 millions de francs. On peut donc tabler sur une dépense annuelle moyenne de 750 millions de francs, c'est-à-dire supérieure de 250 millions au maximum prévu par l'initiative.

Cela veut dire que, si l'initiative était acceptée, le peuple suisse devrait se prononcer sur des dépenses qui sont automatiques en grande partie et variables en faible partie seulement.

En d'autres termes, les citoyens auraient à se prononcer chaque année sur les charges militaires.

On peut supposer que leur décision serait parfois négative. En cette occurrence, le Conseil fédéral, puis l'Assemblée fédérale devraient arrêter de nouvelles propositions, sur lesquelles le peuple aurait de nouveau à se prononcer en cas de dépassement de la limite prévue de 500 millions. Il faudrait dès lors que les Chambres soient continuellement à disposition pour adapter leurs décisions à la volonté populaire. On conçoit que le Parlement aurait de la peine à déceler le chiffre correspondant exactement à cette volonté! On risquerait de ne pas arriver à temps ou d'être obligé d'établir les budgets deux ou trois ans d'avance.

Un tel système ouvrirait évidemment toute grande la porte à la

démagogie. Si c'est cela la démocratie, j'ai bien l'impression d'être un piètre démocrate. A mon avis, ces exercices populaires, extrêmement dangereux pour la tranquillité publique, ressortissent plutôt à la parodie.

Dans une question aussi technique, il semble beaucoup plus sage de s'en tenir aux délégations de pouvoirs. Elles offrent l'avantage, à mon avis déterminant, de pouvoir prendre la décision appropriée avec le maximum de rapidité. Sinon le destin pourrait nous faire avaler par un agresseur éventuel, avant que la majorité populaire ait eu le temps de choisir une solution. En matière de défense nationale, le facteur temps peut jouer un rôle non négligeable.

Cette limite de dépenses a, d'autre part, l'inconvénient de négliger souverainement les fluctuations de la monnaie. 500 millions de francs peuvent se rétrécir considérablement au lavage de l'inflation. Faudrait-il alors lancer une nouvelle initiative pour augmenter cette limites de dépenses? Quel encouragement aux zélateurs d'initiatives; qui les empêcherait alors de passer de la paire à la douzaine! De quoi paralyser complètement le système et remettre en question un droit constitutionnel de grande valeur — tant qu'il n'est pas démonétisé par l'abus.

Cette initiative présente, de plus, le danger redoutable d'introduire le référendum obligatoire pour les dépenses de la Confédération. Il est douteux, en effet, que le système s'arrête aux dépenses militaires. Il faut s'attendre à le voir s'étendre aux domaines économique et social.

Or, en cas de dépression économique, l'intervention populaire pourrait arriver comme grêle après vendange et donner trop tardivement à la Confédération les moyens financiers qui sont indispensables pour créer des possibilités de travail ou prendre toutes autres mesures appropriées pour combattre les effets nocifs de la crise. Assurer la sécurité de l'emploi implique une certaine souplesse du pouvoir législatif.

L'innovation du référendum obligatoire alourdirait considérablement la machine démocratique. Ce qui pourrait peut-être l'exposer à de terribles secousses. Il se peut que quelques personnes aient intérêt à cet exercice périlleux. Mais la classe ouvrière, les travailleurs, n'ont rien à y gagner et tout à y perdre! Car le référendum obligatoire agira sur le législateur social comme une épée de Damoclès. Les stratèges auront beau jeu pour rogner encore et toujours sur les projets sociaux en préparation, sous prétexte d'emporter une éventuelle majorité populaire. Il semble bien qu'en ces matières le référendum facultatif suffise à faire le bonheur des démocrates les plus consciencieux.

Que l'on considère objectivement l'intérêt supérieur de la Confédération — qui est dans son indépendance garantie par la défense nationale militaire, économique et sociale — ou l'intérêt particulier

du peuple travailleur, on arrive à une conclusion négative concernant l'initiative en faveur de la limitation des dépenses militaires. Qu'elle soit acceptée et c'est toute la vie politique, économique et sociale qui risque d'être bouleversée.

Les travailleurs, spécialement les syndiqués conscients, seraient bien mal inspirés de se faire involontairement les fossoyeurs du système politique qui leur est le plus favorable.

II. Solidarité sociale internationale

L'autre volet de cette double initiative inspirée par M. Chevallier poursuit le but louable d'étendre la solidarité sociale sur le plan national et sur le plan international à la fois. La Confédération devrait consacrer une somme au moins égale au dixième des dépenses militaires à des tâches sociales et culturelles — la moitié dans le pays et la moitié à l'étranger. Ces dépenses ne pourraient remplacer celles qui sont déjà à la charge de la Confédération de par la volonté de l'Assemblée fédérale.

Là encore, la rigidité du prélèvement envisagé ne s'explique pas de façon logique. Pourquoi pas 20, 30, 40, 50% ou davantage. De deux chose l'une: ou bien les dépenses militaires correspondent aux besoins réels, ou bien elles sont surfaites. Dans ce dernier cas, il faut les réduire, même sans que l'on envisage une action de solidarité sociale internationale analogue à celle qui est esquissée dans cette initiative. A moins que ce prélèvement de 10% sur les dépenses militaires ne devienne une règle internationale pour tous les pays, ce qui donnerait tout son sens à cette proposition.

Dans les circonstances actuelles, la proposition de lier les dépenses militaires et la solidarité sociale sur le plan international — mais dans un seul pays — est proprement intempestive. Mais que nos lecteurs ne tirent pas de notre condamnation de la seconde initiative pour la réduction des charges militaires la conclusion que l'auteur de ces lignes est adversaire de l'aide technique et de l'assistance aux pays économiquement sous-développés. Par la parole et par la plume, il n'a cessé jusqu'à maintenant d'insister sur l'impérieuse nécessité de cette aide, d'une aide désintéressée, seul moyen de créer un climat de confiance dans le monde et d'asseoir la paix sur des bases solides. Mais la confusion des esprits, confusion sur laquelle cette initiative jette une vive lumière, n'est certainement pas le moyen le meilleur d'arriver à des résultats tangibles. En matière d'aide aux nations encore deshéritées, les citoyens peuvent, sans initiative Chevallier II, exiger de leurs élus qu'ils interviennent pour que la Confédération intensifie son aide et lui consacre une part plus substantielle du revenu national. La Suisse serait d'autant mieux inspirée de se montrer généreuse que le redressement économique et l'élévation des niveaux de vie dans ces pays ouvriraient de nouveaux débouchés à

notre industrie. Il est incontestable que l'aide aux pays sous-développés est assimilable à la création de possibilités de travail à longue échéance. Mais ce problème peut être résolu indépendamment du problème de la défense nationale et des dépenses militaires. Il est toujours mauvais de mélanger les questions.

Initiatives populaires pour la limitation des dépenses militaire et pour la solidarité sociale et internationale

Par *Eric Descœudres*

Des deux côtés de la Sarine

L'accueil de la population aux deux initiatives populaires lancées par le Comité d'Olten a été beaucoup plus réservé en Suisse alémanque qu'en Suisse romande.

Question de tempérament mise à part (je ne pense pas que cela joue ici un grand rôle, les Zurichois ou les Bâlois n'étant certainement pas plus conservateurs de nature que les Vaudois ou les Fribourgeois), on peut voir à cela deux raisons sur lesquelles il vaudrait la peine de se pencher plus longuement que nous ne pouvons le faire ici.

Tout d'abord, il y a eu ceci qu'à l'avènement du fascisme en Italie, puis de l'hitlérisme en Allemagne, la Suisse alémanique a assumé la défense de l'indépendance helvétique et a pris conscience de ses responsabilités d'une manière beaucoup plus grande que ce ne fut le cas de la part de la Suisse romande, dont certaines « élites » ont longtemps admiré Mussolini (qui fut même proclamé docteur honoris causa de l'Université de Lausanne!) et ont nourri à l'égard d'Hitler des sentiments empreints de bienveillance: n'avait-il pas débarrassé son pays des juifs, et ne luttait-il pas contre le communisme?

La différence de langue, le fait aussi que la plupart des cantons romands ne sont librement rattachés à la Confédération helvétique que depuis un siècle et demi environ, peuvent expliquer ce phénomène.

La Suisse alémanique, culturellement et linguistiquement apparentée à l'Allemagne, a senti plus directement la lourde menace que l'idéologie nazie et le militarisme hitlérien faisaient peser sur notre pays. *Ein Volk, ein Reich, ein Führer:* cette redoutable devise était la négation du fédéralisme helvétique et son application intégrale eût provoqué le démembrement de la Suisse. Or, ceux qui la proclamaient, ceux qui ne reculaient pas devant les moyens les plus brutaux et les plus odieux pour réaliser l'unité du grand Reich allemand, étaient les cousins de nos Confédérés.

Faites le voyage de Zurich à Schaffhouse, vous verrez combien,

géographiquement parlant, on y remarque la proximité de l'Allemagne.

Nos Confédérés de Suisse alémanique ont donc assumé, à un point dont nous ne nous sommes peut-être jamais bien rendu compte en Suisse romande, la lourde responsabilité de défendre l'indépendance du pays contre un danger très grave et très précis. Leur volonté de résistance s'est galvanisée autour de l'armée. Si le général Guisan est devenu si populaire dans tout le pays, c'est justement parce qu'il incarnait l'armée et la volonté de résister, alors que certains membres de l'autorité civile auraient peut-être été prêts à toutes espèces de concessions.

C'est ainsi que l'armée est devenue, pour beaucoup de nos Confédérés, le symbole et l'incarnation de la patrie, au moment même où cette patrie, séparée moralement de ses voisins par le fossé du racisme, jouait à leurs yeux le rôle de refuge de la liberté et méritait, plus que jamais, d'être aimée et défendue.

Il est indispensable que nous nous rendions compte, nous autres Romands, de ce que ces longues années de résistance au totalitarisme fasciste et hitlérien ont été pour nos Confédérés d'outre-Sarine. C'est à cette condition seulement que nous pourrons comprendre leur comportement.

*

Inversement, et c'est la deuxième raison de l'accueil plus réservé que les deux initiatives d'Olten ont rencontré en Suisse alémanique, celle-ci n'a guère été informée des circonstances dans lesquelles ces deux initiatives ont vu le jour.

Qu'il nous soit donc permis de rappeler ici, très brièvement, quelques faits.

Quand des bébés meurent de froid

Au début de l'année 1954, le froid fait en France de nombreuses victimes. La presse signale que dans des baraquements dépourvus de tout confort et non chauffables des parents ont vu leur bébé mourir de froid. Ces baraquements n'abritaient pas des rôdeurs ou des fainéants, mais d'honnêtes travailleurs victimes de la pénurie de logements.

A Paris, l'abbé Pierre secoue l'opinion publique, émeut les consciences, organise un vaste mouvement en faveur des sans-logis.

C'est à ce moment-là que, dans le journal satirique de Jack Rollan, *Le Bon Jour*, du 6 février 1954, Samuel Chevallier publie un article qu'il intitule « Le scandale du froid ». Il y donne libre cours à son indignation et critique âprement une société qui n'hésite pas à dépenser des milliards pour la défense nationale, mais qui n'a point d'argent lorsqu'il s'agit d'améliorer le sort des pauvres gens.

L'auteur de cet article reçoit des lettres. On lui dit en substance:

« A quoi sert de protester et de s'indigner? Que proposez-vous de concret? »

C'est là-dessus que Samuel Chevallier lance, dans le *Bon Jour* du 1er mai 1954, une initiative assez étonnante, dite de l'Œuf de colombe, qui demande:

> ... que la Constitution fédérale soit complétée par un article de caractère transitoire prévoyant:
>
> 1o que le budget ordinaire de la Confédération, au chapitre des dépenses militaires, soit l'objet pour l'année 1955 (ou au plus tard 1956) d'une réduction massive de l'ordre de 50 %;
>
> 2o que pendant cette même année aucune dépense nouvelle ne soit engagée dans le cadre du budget extraordinaire d'armement;
>
> 3o que l'économie ainsi réalisée soit affectée:
>
> *a)* par moitié à des œuvres suisses en faveur de l'enfance et à fonds perdu en faveur de la construction de logements à loyer modeste,
>
> *b)* par moitié à des actions de reconstruction de régions dévastées par la guerre dans les pays qui nous entourent.

Cette initiative, qui fut accueillie dans la grande presse par un tollé de protestations et qu'on a qualifiée d'*ahurissante* et même de *criminelle*, recueillit, sans comité d'organisation, sans mouvement pour l'appuyer, un nombre étonnamment élevé de signatures. Plus de 80 000 citoyens, la plupart en Suisse romande, l'appuyèrent en moins de trois mois.

En décembre 1955, les Chambres fédérales déclarèrent cette initiative d'irrecevable pour vice de forme, sans que son contenu n'eût fait l'objet du moindre débat parlementaire.

Cette décision ne manqua pas de provoquer un vif mécontentement dans de larges milieux, surtout en Suisse romande, où même des gens qui étaient résolument opposés à l'initiative elle-même insistaient pour qu'elle fût mise en votation populaire.

Les nouvelles initiatives

Il était évident que l'affaire ne pouvait pas en rester là.

En janvier 1956, quelques pacifistes se réunissent à Olten et décident de lancer non plus une, mais deux initiatives dont quelques amis se chargeront d'élaborer le texte.

Le 6 février 1956, un comité se réunit à Olten sous la présidence du pasteur Willy Kobe, de Zurich, et se met d'accord sur l'énoncé définitif des deux nouvelles initiatives constitutionnelles. En voici le texte:

> *Initiative en faveur d'une limitation des dépenses militaires*
>
> L'Assemblée fédérale est compétente pour décider chaque année des dépenses militaires jusqu'au montant de 500 millions de francs.
>
> Les dépenses militaires qui dépassent ce montant sont soumises à la votation populaire. Les arrêtés d'urgence prévus à l'article 89bis de la Constitution fédérale ne sont pas autorisés dans ce cas.

L'application de la présente disposition est suspendue pendant les périodes de service actif.

Initiative en faveur de la solidarité sociale et internationale

Une action continue de solidarité sociale sur le plan national comme sur le plan international constitue un élément essentiel de la défense nationale et une contribution efficace au maintien de la paix.

A cet effet, la Confédération consacre annuellement une somme au moins égale au dixième des dépenses militaires à des tâches sociales et culturelles, la moitié dans le pays et la moitié à l'étranger. Ces dépenses ne doivent pas remplacer celles qui étaient déjà à la charge de la Confédération au montant où le présent article entre en vigueur.

La législation fédérale réglera l'application de cette disposition.

A supposer que l'initiative pour une limitation des armements soit acceptée par le peuple (je pense qu'elle mérite d'être acceptée et qu'elle a des chances de l'être), le gouvernement et les Chambres pourront disposer de 500 millions de francs par an pour les dépenses ordinaires de l'armée et devront consulter le peuple pour toute dépense excédant cette limite.

Il est évident que cela n'empêchera pas le Département militaire de solliciter des crédits extraordinaires; mais il est à peu près certain que cette obligation de s'expliquer devant le peuple incitera les milieux militaires à être plus économes des deniers publics. On hésitera à faire des achats inconsidérés; on y regardera à deux fois avant de décider de certaines dépenses.

Le contrôle populaire ne sera certainement pas inutile.

On a dit de cette initiative qu'elle était faite pour « saboter l'armée ». C'est une opinion. Mais on ne voit pas sur quoi elle se fonde. On ne voit pas, à moins d'avoir le sentiment que l'armée suisse est impopulaire, ce qui n'est certainement pas le cas, pourquoi le jeu de la démocratie directe pourrait lui être funeste. Au contraire: le jour où les autorités fédérales cesseront de craindre le verdict du peuple, la confiance renaîtra et le moral de l'armée ne pourra qu'y gagner.

Mais la défense nationale ne peut plus aujourd'hui se limiter à la préparation militaire, et c'est pourquoi une seconde initiative est lancée en faveur de la solidarité sociale et internationale.

Les auteurs de cette initiative estiment que la sécurité et le bien-être de la Suisse dépendent de plus en plus du maintien de la paix dans le monde. Ils se réfèrent aux affirmations d'hommes d'Etat et de généraux éminents qui déclarent qu'une nouvelle guerre mondiale équivaudrait à un suicide collectif. Ce serait un désastre auquel notre petit pays n'échapperait pas: qu'il fût attaqué ou qu'il demeurât en dehors des opérations militaires, il ne pourrait pas, dans une nouvelle guerre mondiale atomique et peut-être bactériologique, se protéger contre les effets mortels des armes aveugles de destruction massive.

Dès lors, la meilleure façon pour nous de sauvegarder notre indépendance, notre bien-être et notre existence, c'est de contribuer au maintien de la paix dans le monde.

Plus les armes deviennent constructives et cessent d'être des moyens de défense, plus il devient urgent de chercher d'autres moyens de protéger le pays.

Einstein a lancé au monde cet avertissement: *La puissance de l'atome a tout changé, sauf nos modes de penser, et nous glissons vers une catastrophe sans précédent. Une nouvelle façon de penser est nécessaire si l'humanité doit survivre.*

Réponse à quelques objections

Il nous reste maintenant à répondre à quelques objections sur des points de détail.

Pas dans la Constitution?

On a prétendu qu'il ne convient pas d'inscrire dans la Constitution fédérale des revendications qui devraient faire l'objet de lois. Mais les citoyens suisses ne jouissent du droit d'initiative qu'en matière constitutionnelle. Force leur est donc d'énoncer leurs revendications sous la forme d'articles constitutionnels. Les autorités fédérales sont elles-mêmes obligées d'inscrire dans la Constitution des dispositions d'un caractère temporaire, comme le contrôle des prix et des loyers, qui normalement ne devraient pas figurer dans notre charte nationale.

Peut-on faire tout bonnement confiance au Parlement?

On a objecté que le contrôle des dépenses militaires appartenait au Parlement, que c'est une matière dont le peuple ne devait pas se mêler.

C'est une objection qui vaudrait alors pour tous les projets, pour toutes les lois.

Raisonner ainsi, c'est nier la valeur de la démocratie directe.

Or, précisément en matière de dépenses pour la défense nationale, il existe d'assez grandes divergences de vues entre le Parlement et le peuple. Voyez le sort fait par les citoyens suisses à un projet qui avait été adopté par les Chambres et qui tendait à rendre obligatoire la construction d'abris antiaériens dans toutes les localités de plus de 2000 habitants: le 5 octobre 1952, ce projet fut repoussé à une écrasante majorité (602 000 voix contre 110 000!). Ceux qui sont censés représenter le peuple suisse à Berne le représentent parfois très mal.

Pas de plafond aux dépenses militaires?

On a aussi déclaré qu'il ne convenait pas de fixer aux dépenses militaires un plafond qui ne pourrait être dépassé qu'avec le consentement formel du peuple suisse.

Pourtant, ce système est appliqué sans accrocs par plusieurs cantons, dont la Constitution autorise les autorités à engager des dépenses jusqu'à un certain montant seulement.

Ce système n'est-il pas appliqué également au sein de beaucoup de sociétés de droit privé?

Ne pas obliger le gouvernement à se présenter devant le peuple pour des dépenses courantes, mais exiger qu'il n'aille pas au-delà sans l'approbation du peuple souverain, lorsqu'il s'agit d'une chose aussi importante et aussi coûteuse que la défense nationale, voilà qui est exactement conforme aux exigences de notre démocratie helvétique.

Il est vrai que certains politiciens considèrent le peuple comme tout juste capable de se prononcer sur des questions de deuxième ou de troisième importance. Mais c'est là se moquer de la démocratie et prendre les citoyens pour des enfants d'école enfantine.

Il est vrai aussi que dans certains milieux on ne tient à recourir à la démocratie directe que pour faire obstacle à des réalisations sociales que la grande presse, influencée par les milieux en question, aura pour tâche de caricaturer et de rendre impopulaires. Il y a là un abus, une manière de fausser le jeu de la démocratie directe, dont nous ne sommes pas dupes.

C'est le Département militaire lui-même qui sollicitait, en 1947, la fixation d'un plafond annuel! A ce moment-là, les représentants de l'armée évaluaient les besoins de cette dernière à 400 millions de francs par an, tandis que la commission d'experts chargée d'étudier un projet de réforme des finances fédérales en arrivait, elle, à la conclusion que les dépenses militaires ne devraient pas dépasser 300 millions de francs par an.

Un demi-milliard ne suffirait-il pas?

Les adversaires des initiatives d'Olten ont aussi prétendu que fixer à 500 millions de francs par an le plafond des dépenses militaires ordinaires c'est priver l'armée des ressources financières dont elle a besoin. Pourtant, ce plafond de 500 millions était considéré comme suffisant par le Conseil fédéral lui-même, dans son message du 20 janvier 1953. Et, le 24 septembre 1953, le Conseil national se rangeait derrière la majorité de sa commission, laquelle invitait le Conseil fédéral à établir un rapport sur la manière dont il serait possible de limiter à 500 millions de francs par an les dépenses militaires courantes.

Dépenses sociales et dépenses militaires

On notera que le texte de la deuxième initiative demande à la Confédération de consacrer annuellement une somme *au moins* égale au dixième des dépenses militaires à des tâches sociales et culturelles, et que ces dépenses ne devront pas remplacer celles qui étaient déjà à la charge de la Confédération au moment où l'article en question entrera en vigueur.

On le voit, il n'est nullement question de limiter les dépenses sociales de la Confédération, et encore moins de les faire dépendre du montant des dépenses militaires.

Que veulent les initiateurs? Ils l'ont dit dans le texte même de la seconde initiative:

> *Une action continue de solidarité sociale sur le plan national comme sur le plan international constitue un élément essentiel de la défense nationale et une contribution efficace au maintien de la paix.*

Avec la bombe atomique, les moyens de destruction sont devenus catastrophiques. Pour défendre le pays et ses habitants, il convient de travailler à assurer la paix dans le monde et non pas à préparer la guerre.

Et le communisme?

D'aucuns font aujourd'hui de toute notre défense nationale une question de lutte contre le communisme.

Notons tout d'abord que c'est faux, que c'est en opposition avec la doctrine de notre neutralité armée, laquelle veut que nous repoussions par les armes tout agresseur, quel qu'il soit. En cas de conflit entre l'Union soviétique et les puissances occidentales, une tentative de passage des troupes occidentales à travers notre territoire ferait de nous les alliés des Russes.

Peut-on dès lors discuter du problème de notre défense nationale comme si la Suisse avait accepté de participer à une croisade militaire contre le communisme? C'est ridicule et à côté de la question.

Pourtant, cela ne signifie nullement que nous soyons indifférents au danger du communisme.

Mais nous ne sommes pas de ceux qui confondent le progrès social avec la dictature soviétique.

C'est parce que nous voulons la justice sociale que nous repoussons la dictature.

C'est parce que nous voulons la démocratie que nous nous opposons au totalitarisme, sous quelque forme que ce soit.

D'autres, en Occident, critiquent le système soviétique non pas à cause de ses méthodes totalitaires, mais parce qu'ils redoutent de se voir privés des privilèges que leur assure le régime capitaliste.

Nous n'oublions pas que le militarisme est antérieur au bolchevisme et qu'il en fut, avec le capitalisme, l'un des fourriers.

Si les démocraties ne parviennent pas à établir, grâce à un effort de coopération internationale, un régime de paix et de justice sociale dans la liberté, c'est le communisme qui finalement l'emportera.

Le militarisme et le nationalisme, loin de nous préserver du bolchevisme, lui ouvrent la voie.

« Le meilleur moyen d'éviter les révolutions, c'est de les faire », disait très justement Alexandre Vinet. Les canons et les baïonnettes n'assurent pas la justice sociale, qui est le meilleur remède contre la dictature communiste.

Aujourd'hui, plus de la moitié des habitants du globe ne mangent pas à leur faim. C'est jouer avec le feu que de rester insensibles à la souffrance de millions d'êtres humains, hommes, femmes, enfants, vieillards, auxquels nous pourrions envisager d'apporter une aide, dans la mesure de nos moyens, si nous étions sensibles à leur détresse.

Une revision superflue

Le 30 septembre, le peuple sera appelé à se prononcer sur un arrêté fédéral concernant la revision du régime du blé. Le nouvel article constitutionnel doit remplacer l'additif de 1952. Cette votation est importante parce qu'elle touche l'approvisionnement du pays en céréales panifiables. La population augmente alors que la situation internationale demeure instable — l'affaire de Suez le démontre. Il suffirait que les tensions s'aggravent pour que nous fussions coupés de nos sources de ravitaillement. Le régime du blé doit donc être conçu de manière à garantir le plus sûrement possible notre approvisionnement en blé — et aux conditions les meilleures, afin de ne pas grever de charges inutiles le prix d'un aliment populaire par excellence.

*

L'article constitutionnel 23 *bis* a été adopté par le peuple en 1929. Il sanctionnait la liberté des importations de céréales. Il est vrai qu'à ce moment aucune menace ne paraissait planer sur la paix et l'approvisionnement du pays. Mais, dix ans plus tard, la seconde guerre mondiale a montré que cet article 23 *bis* et la législation sur le blé de 1932 ne permettaient pas d'assurer le ravitaillement et de fixer des prix appropriés pour la farine et le pain. La Confédération a été contrainte de prendre un certain nombre d'arrêtés fondés sur les pouvoirs extraordinaires. Le 26 septembre 1952, les Chambres ont ajouté quelques dispositions transitoires à la Constitution. Elles ont été ratifiées par le peuple en novembre de la même année. Elles ont permis de transférer dans la législation